



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Service police de l'eau et milieux aquatiques
Dossier suivi par : PHILIPPE CALMETTE
Tél: 05 61 02 15 68
Fax: 05 61 02 15 15
Courriel : philippe.calmette@ariede.gouv.fr

Foix, le 21 décembre 2017

référence : **09-2017-00300**

objet : **Création de mésocosmes sur le site du CNRS – commune de Moulis**

PJ : **certificat de commencement**

Monsieur le directeur,

Par courrier réceptionné au SPEMA en date du **01/12/2017** complété le **20/12/2017**, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

la création de mésocosmes sur le site du CNRS à MOULIS

dossier enregistré sous le numéro : **09-2017-00300**.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Vous trouverez ci-joint le certificat de commencement des travaux à nous retourner dûment complété et signé.

De plus, une copie de chacun des éléments suivants, c'est-à-dire le dossier, le récépissé et cette autorisation, devra être transmise à l'entreprise intervenante.

Copie de la déclaration est adressée dès à présent à la mairie de la commune de **MOULIS** où cette opération doit être réalisée. Copies du récépissé, de l'arrêté et de ce courrier sont également adressées à la mairie de cette commune, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État en Ariège durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours gracieux auprès de la préfecture de Foix et de recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement. Le délai de recours est de deux (2) mois pour le permissionnaire et de quatre (4) mois pour les tiers. Ce délai commence à courir à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

Siège :
10 rue des Salenques
BP10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriales, Sécurité routière
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariede.gouv.fr

Lorsque les travaux seront achevés ou lors de leur mise en service, vous nous adresserez un courrier certifiant que les travaux ont bien été réalisés conformément au dossier.

Je vous rappelle que pour toutes modifications, concernant la nature des travaux ou le mode opératoire, une demande de validation devra nous être adressée (art. R.214-39 du code de l'environnement).

Je vous prie d'agréer, Monsieur directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,
Le chef du SER

Signé

Jacques BUTEL

copie : Mairie de MOULIS

CNRS
délégation Midi-Pyrénées
Monsieur Emmanuel VIALAN
16 avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE cedex 4